

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité- Justice

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE
INDEPENDANTE (CENI)

Pour des élections transparentes et crédibles



الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرف – إخاء – عدل

اللجنة الوطنية المستقلة للانتخابات

من أجل انتخابات شفافة وذات مصداقية

Communiqué

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) communique :

A l'approche de l'échéance référendaire du 05 août 2017, la CENI rappelle à l'ensemble des acteurs du processus électoral que la réglementation en vigueur prévoit la possibilité pour les partis politiques impliqués dans la consultation, de déléguer des représentants auprès des bureaux de vote.

Pour le présent scrutin, trois mille cent dix huit (3118) bureaux de vote seront ouverts sur toute l'étendue du territoire national.

En vue de la mise en œuvre de ces dispositions, la CENI met ses structures centrales, ainsi que ses antennes régionales, départementales et locales au service des acteurs politiques qui le désirent, pour recevoir leurs propositions et discuter avec eux des conditions pratiques dans lesquelles leurs représentants auront à accomplir leur mission.

Il reste entendu que les partis intéressés devront faire parvenir aux services de la CENI les noms de leurs délégués cinq jours au moins avant le jour du vote, c'est-à-dire le 30 juillet 2017 au plus tard.

La CENI exhorte les partis politiques concernés à veiller à ce que leurs représentants contribuent, par leur comportement et leur sens civique, à faire régner dans les bureaux de vote une atmosphère de pondération et de confiance, indispensable à la bonne gestion de l'opération électorale.

Enfin, la CENI renouvelle sa disponibilité à poursuivre la concertation avec tous les partis politiques concernés en vue d'examiner ensemble les voies et moyens d'assurer la réussite du processus en cours.

A cette fin, la CENI a désigné un point focal qui pourra être joint sur le numéro de téléphone suivant : 46.48.40.48.

Nouakchott le, 24 Juin 2017



La CENI